

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022- 47

Date de la convocation : 02/06/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 17

Le treize juin deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS 08-51

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Agriculture lors de sa séance du 02/05/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer à l'association Solidarité Paysans 08/51 une subvention d'un montant de 1 000 € pour le développement et le renforcement des compétences des bénévoles accompagnants par l'organisation de formations

La subvention sera versée à la notification de la présente décision ; L'association sera tenue de fournir un bilan de son action pour le 30/11/2022.

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoit SINGLIT

